



TERRITOIRES - ÉDUCATION - FORMATION - ÉDUCATION - TRANSPORT - ENVIRONNEMENT - CULTURE & SPORT - TOURISME & PATRIMOINE - EUROPE



Communiqué de presse

➔ Samedi 18 juillet 2015

Éolien flottant : le site de Groix retenu

« Cette décision conforte la Bretagne comme la région des énergies marines renouvelables »

Après l'annonce, vendredi soir, par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, des 4 zones propices désignées pour développer l'éolien flottant en France, Pierrick Massiot, Président du Conseil régional de Bretagne, se félicite de voir le site de Groix retenu pour l'implantation future d'une ferme pilote au sud de l'île.

« Cette décision est l'aboutissement d'un travail de longue haleine et d'une étroite concertation entre tous les acteurs bretons de la mer, pour déterminer quel était le site le plus propice en Bretagne pour les premiers essais de l'éolien flottant, tient à rappeler P. Massiot. Nous avons commencé à l'évoquer en 2011 mais ce n'est qu'en avril dernier que la Conférence régionale de la mer et du littoral a validé une zone de 17 km² au sud de Groix où pourra s'implanter, à l'horizon 2018, une ferme pilote d'une dizaine de machines. Le projet présente de nombreux atouts : proche du port de Lorient, bien accepté par les pêcheurs, fort d'un bon potentiel technique et de différentes options de raccordement au réseau.

Aujourd'hui, la Bretagne est prête parce qu'elle a su anticiper et miser sur une technologie qui, il y a quelques années, était encore en devenir.

La Région Bretagne a toujours cru en l'avenir des énergies marines renouvelables. Après les projets, en cours, d'éolien posé en baie de Saint-Brieuc, d'hydroliennes immergées au large de Ouessant et, prochainement, entre Paimpol et Bréhat, la décision du ministère conforte la position pionnière de la Région en matière de développement des EMR et son engagement dans le projet de développement du port de Brest ».